



Dédommagement pour une destruction de véhicule

Par **lafouine31**, le **27/02/2010** à **16:37**

Bonjour,

je me suis fait volé et détruire ma voiture cet été. J'ai donc porté plainte à la gendarmerie. Aujourd'hui j'ai reçu un recommandé comme quoi ils avait retrouvé le coupable et me demande si je veut me porter partie civile.

Est ce que j'ai une chance de récupéré quelque chose de ce procès ? Sachant que le condamné est condamné aussi à 2 vols à main armé et un autre vols de voiture et que ma voiture était de 1993.

Merci de votre lecture, et de vos futures réponses.